



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 03 juillet 2024





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**
Benoite de **SAPORTA**
Guilhem **DESBROSSE**
Mathilde **DUFAY**
Thierry **GUILLET**
Souhila **KACI**
Philippe **MÜNCH**
Florence **PERRIN**
Christian **RETORÉ**
Arnaud **VIRAZEL**

Présent·e	Représenté·e par
X	
X	
X	
	Souhila KACI
X	
X	
X	
	Rachel CERDAN

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**
Richard **ARINERO**
Sèverine **BERARD**
Patrick **CANADAS**
Sonia **CANTEL**
Nelly **GODEFROY**
Christine **LEREDDE**
Stéphanie **ROUALDES**
Constantin **VERNICOS**
Coralie **WEIGEL**

Présent·e	Représenté·e par
	Coralie WEIGEL
X	
	Christine LEREDDE
	Constantin VERNICOS
X	
X	
X	
	Nelly GODEFROY
X	
X	



Collège C : Usagers (8)

	Présent·e	Représenté·e par
Alétheïa BRUEL		
Mathéo HUBERT (Suppléant)		
Sarah Melina PARENT	X	
Aurélie JARRIGEON (Suppléante)		
Abdelhakim EL YOUBI		Sarah Melina PARENT
Julien GELUS (Suppléant)		
Aude BRETAGNOLLE	X	
Mathilde BUGAREL (Suppléante)		
Yanis GRILLOT		Aude BRETAGNOLLE
Aurélien DALL'AGNOLA (Suppléant)		
Raphaël THOUROUDE	X	
Myriam CHAHLAL (Suppléante)		
Enora BADIN		Raphaël THOUROUDE
Louis DODARD (Suppléant)		
Ewen PHILIPPOT		
Lucile FROMENTIN (Suppléante)		



Collège D : Personnels IATSS (4)

Karine **ENDRES**

Corinne **FERNANDEZ**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent·e	Représenté·e par
	Richard ARINERO

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent·e	Représenté·e par
	Martine LUMBRERAS

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

Martine **LUMBRERAS**

Présent·e	Représenté·e par
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40



INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs·trices adjoints·tes

Jean-Sébastien **FILHOL** (Formation permanente et continue)
Marc **HERZLICH** (Politique Scientifiques, Immobilière et Pilotage)
Sylvie **HURTREZ** (Etudes)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)
Jean-Yves **WINUM** (Communication)

- Directeurs·trices Département d'enseignement

Caroline **CLAVEL** (Directrice adjointe Chimie)
Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Yann **LEREDDE** (TEE)
Arnaud **MARTIN** (BE)
Philippe **MÜNCH** (IRES)

- Directeurs·trices Administratifs·ves

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Valérie **BEDU** (Directrice administrative adjointe - Gestion des ressources)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe - Affaires générales, juridiques et statutaires)

- Chefs·fes de service/pôle

Corinne **FERNANDEZ** (Service relations extérieures et partenariales)
Michèle **LEVEQUE** (OFSI)
Mélissa **PERAZZI** (Missions transverses)

- Secrétaires de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)



Le mercredi 03 juillet 2024, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle de cours 10.01 - bâtiment 10 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il annonce l'ordre du jour initial :

- 1- **Actualités,**
- 2- **Approbation du relevé de conclusions - Conseil du 12 juin 2024,**
- 3- **Contrat d'Objectifs et de Moyens,**
- 4- **Présentation et vote : conventions,**
- 5- **Organisation de la rentrée 2024,**
- 6- **Point d'étape : Parcoursup et MonMaster,**
- 7- **Questions diverses.**

p.1

1- **Actualités**

a- Modalités de Contrôle et des Connaissances

M. MARIN fait un point sur l'état d'avancée de l'outil MCC et du travail réalisé par **Mme HURTREZ**, Directrice adjointe des Etudes. Il indique qu'un fichier Excel sera mis à disposition sur Share Point, afin que les responsables d'UE puissent compléter la partie qui leur incombe. **M. MARIN** met en avant la qualité de ce fichier ; il rappelle que la Faculté compte plus de 2500 UE.

M. MARIN signale qu'afin éviter tout incident, certaines colonnes seront figées, seules celles à compléter pourront être modifiables. Il compte sur le respect des collègues pour ne renseigner uniquement que les cellules qui les concernent.

M. MARIN indique que le fichier sera envoyé à tous les directeurs de département et responsables de mention. Le délai pour le retourner dûment complété à la Direction sera de 15 jours. Il précise que cette solution a été validée par le Codir du 2 juillet 2024. Dès que le fichier sera complété, il sera dans un premier temps soumis au vote du Conseil d'UFR, puis dans un second temps, en CFVU. Les données seront ensuite incrémentées dans l'outil MCC par le vacataire mis à disposition à cet effet par la DFE.

M. MARIN note que si l'outil MCC n'est pas opérationnel à la rentrée, les MCC seront consultables par les étudiants via ce fichier mis à disposition sur le site de la FdS.

M. MARIN remercie **Mme HURTREZ**, Directrice adjointe Etudes, et les équipes concernées, pour le travail réalisé et la solution proposée.

b- Règlement des Enseignements, Etudes et Examens

M. MARIN annonce que le Règlement des Enseignements, Etudes et Examens (R3E) des composantes devrait être validé par la CFVU d'ici cet automne. La Faculté présentera le sien en Conseil au cours du mois de septembre.





M. MARIN présente les décisions prises par le Codir concernant le R3E : la suppression de la règle du max, la neutralisation ou la substitution d'une épreuve en cas d'absence.

M. VERNICOS demande quels sont les justificatifs que peut présenter un étudiant absent à un examen ?

Mme HURTREZ, en charge de ce dossier, indique qu'il sera noté dans le R3E une liste exhaustive des justificatifs, et conseille de contacter **Mme GOUJON** en cas de problème ou de doute (il arrive que des étudiants fournissent de faux documents).

p.2

c- Convention formation double diplomation

M. MARIN rappelle que le Conseil a voté, le 12 juin dernier, la fiche DA08 modifiée du Master Eau, et qu'en cas de double diplomation avec une Ecole d'Ingénieurs, les étudiants de la Faculté doivent réaliser leur Master 1, et ensuite leur Master 2 en 2 ans. Afin que cela puisse se faire, la FdS avait créé une « coquille vide » dans Apogée permettant l'inscription des étudiants en 2 ans, en M2.

M. MARIN explique que la DFE a émis un retour négatif sur cette procédure de « coquille vide », et propose que les étudiants concernés effectuent plutôt une année de césure sur les deux années de M2. Toutes les conventions proposant cette solution (Master Eau et SNS) devront donc être modifiées.

M. LEREDDE signale que ce procédé de césure est utilisé depuis des années par les Ecoles d'Ingénieurs.

d- Ressources Humaines

✓ Promotion BIATS

M. MARIN rappelle que la Faculté des Sciences est engagée dans une dynamique d'accompagnement des agents du central et des départements d'enseignement dans la rédaction des dossiers que ce soit pour les concours ou l'avancement, et la préparation aux oraux des concours. Il remercie la Direction administrative pour cet appui.

✓ Repyramidage EC

M. MARIN présente les résultats et les promus au repyramidage. 8 sections sur lesquelles il y avait des rehaussements de MCF à PR (sections CNU : 6, 65, 27, 36, 61, 68, 74, 85).

M. MARIN rappelle que depuis 3 ans, ce processus de repyramidage a permis à 15 Maitres de conférences de la FdS de bénéficier d'une promotion de PR. Il précise qu'il est prévu 8 sections bénéficiaires pour 2025.

✓ Campagne d'emplois EC à venir

M. MARIN informe que la Faculté devra rendre sa copie le 10 septembre. Il souhaite que tout soit réglé fin juillet, avant le départ en congé estival.

e- Repas Estival FdS

M. MARIN rappelle que le repas de fin d'année de la Faculté des Sciences aura lieu le 9 juillet 2024, à midi au restaurant la Maison Rouge. Il justifie ce choix par l'augmentation des prix et la baisse de la qualité du service du traiteur Grand. Il indique que tous les personnels de l'UFR et les membres du Conseil sont invités.

f- Questions diverses

Mme DUFAY s'interroge sur le recrutement des ATER.





M. MARIN lui répond que le CAC du jeudi 4 juillet va traiter et valider la phase 1 complémentaire des ATER.

Mme DUFAY demande si le calendrier des inscriptions en Master est connu.

Mme PERRAZZI lui répond que les étudiants pourront s'inscrire du 2 au 19 juillet, puis du 2 au 30 septembre 2024.

p.3

2- Approbation du relevé de conclusions - Conseil du 12 juin 2024

M. MARIN invite le Conseil à se prononcer sur le relevé de conclusions de la séance du 12 juin 2024. Avant de procéder au vote, il demande à l'assemblée si elle a des questions.

M. THOUROUDE note que d'après le code de l'Education, et comme cela est spécifié dans les instances de l'UM, un représentant élu étudiant ne peut pas venir accompagné de son suppléant.

M. MARIN explique qu'en Conseil d'UFR Sciences, tous les suppléants sont invités, mais en présence de leur titulaire, ils ne peuvent pas voter.

M. VERNICOS ajoute que tous les débats sont permis en Conseil de la Faculté des Sciences et il s'en félicite.

Avant de procéder au vote, **M. MARIN** informe qu'il y a 28 votants : 23 présents, 5 procurations.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 12 juin 2024.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil de la Faculté des Sciences du 12 juin 2024.

3- Contrat d'Objectifs et de Moyens

M. MARIN rappelle que l'Université de Montpellier a déployé un Contrat d'Objectifs et de Moyens auquel la Faculté doit répondre. Il précise que le COM a pour mission de répondre à des enjeux réglementaires, économiques et stratégiques ; à ce titre, il est composé de 4 volets : caractérisation, stratégie, performance et accompagnement.

M. MARIN précise que l'enveloppe financière globale s'élève à 1,8 M€ (BPI 2025 : 600 000€, BPI 2026 : 600 000€, bonus contractuel BPI 2027 : 600 000€ en investissement).

M. MARIN informe que **M. HERZLICH**, Directeur adjoint en charge de la Politique Scientifiques, Immobilière et Pilotage, l'accompagne dans la gestion de ce dossier.





M. MARIN rappelle que les appels à projets et les dialogues budgétaires sont aussi des moyens supplémentaires d'obtenir des financements.

M. MARIN signale que la FdS a prévu 3 axes :

- Réussite en licence,
- Attractivité,
- International.

Mme HURTREZ fait une parenthèse pour signaler que **M. SICARD** a fait un point IDIL lors du dernier Codir.

M. HERZLICH précise que le volet stratégie et financier est plus précis, et complète les propos de **M. MARIN** notamment concernant le développement du tutorat, de la communication, de la vie étudiante, l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

M. HERZLICH ajoute que la Direction souhaite continuer de travailler sur la transition écologique et améliorer la communication, notamment en étant plus présente sur les différents salons étudiants en France et en Europe, afin de faire venir des étudiants de tous pays et de toute provenance (DOM TOM notamment).

Pour **M. LEREDDE**, dans les salons, il faut rappeler et insister sur le fait que la Faculté propose des formations en 5 ans et pas seulement une licence en 3 ans.

M. HERZLICH ajoute qu'il faut aussi rassurer les parents, notamment ceux qui ne vivent pas à Montpellier.

M. LEREDDE indique avoir pour principe de s'adresser directement aux étudiants ; ce sont des adultes.

Mme LEREDDE signale qu'avec ses collègues, elle passe des heures à discuter avec les futurs étudiants et surtout les parents afin de les rassurer.

Mme LUMBRERAS indique que l'association Femmes et Sciences organise chaque année, une journée « Sciences, un métier de femmes ». Elle propose à la Faculté d'être partenaire.

M. HERZLICH pense qu'il s'agit d'une très bonne idée et suggère d'y adjoindre les associations de la FdS.

M. FILHOL regrette que les enseignants du secondaire ne véhiculent pas toujours une image positive de nos formations.

M. MUNCH, Directeur du département IRES, indique travailler avec le service Communication à la création d'affiches présentant notre offre de formation simplifiée. Ces affiches seront ensuite distribuées à des établissements du 1^{er} et 2^d degré. L'IRES essaie d'être présent partout, en organisant également des stages et des journées (ex : « Math en Jeans », « Filles, maths et informatique : une équation lumineuse », etc).

M. MARIN confirme les propos de **M. MUNCH** et **M. FILHOL**, la Faculté fait son maximum. Malgré cela, des enseignants du 1^{er} et 2^d degré ne nous perçoivent pas de la bonne manière.

M. MARIN remercie **M. HERZLICH**, et les services qui l'accompagnent et fournissent les données permettant de construire ce COM 2024.



4- Présentation et vote : conventions

a- Convention de partenariat avec l'association Club Emploi Cadres

M. MARIN explique que l'association Club Emploi Cadre (CEC) intervient, pour la 4ème année, auprès des étudiants du master 1 BioInformatique, au sein du module à l'insertion professionnelle. Le CEC apportera son expertise dans ce module durant 6 séances réparties sur 6 semaines entre septembre et novembre 2024.

Le coût sera selon le nombre d'étudiants :

- 540 € pour 36h d'intervention pour 16 étudiants,
- 810 € pour 54h d'intervention pour 24 étudiants.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat avec l'association Club Emploi Cadres et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

b- Convention de partenariat avec l'association Radio Club de Teyran

M. MARIN informe que cette convention est un renouvellement. **Mme JARRIX** et **M. VIRAZEL** souhaitent continuer la collaboration avec le Radio Club de Teyran qui se déroule toute l'année, par des animations, des manifestations ponctuelles, et la mise en place d'une soirée radio amateur avec les étudiants de licence et master. Cette convention est conclue pour l'année universitaire 2024-2025. Elle n'a pas d'incidence financière.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat avec l'association Radio Club de Teyran et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

c- Convention de partenariat avec l'aéroclub de l'Hérault - Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)





M. MARIN note que l'aéroclub de l'Hérault, affilié à la Fédération Française Aéronautique, assurera l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols de découverte pour les candidats au BIA volontaires. Il mettra à leur disposition son matériel et ses installations. L'enseignement des sciences et techniques aéronautiques, pour préparer les candidats volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique sera tenu sous l'autorité d'un responsable de formation titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique et chargé de mission au Rectorat. La convention couvre la durée de l'année civile 2025.

p.6

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat avec l'Aéroclub de l'Hérault et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 28
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

d- Conventions prêt d'exposition

✓ Exposition « Mathématiques, Informatique avec elles » « Pourquoi les mathématiques ? »

M. MARIN indique qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux de cette exposition visant à promouvoir auprès des jeunes filles les métiers autour des mathématiques et de l'informatique. Cette exposition itinérante va être accueillie au Lycée Sainte-Marie des Champs à Toulouse du 4 octobre 2024 au 18 octobre 2024.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat entre le Lycée Sainte-Marie des Champs à Toulouse et l'Université de Montpellier, Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40
Membres présents et représentés : 28
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0
Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

✓ Exposition « Pourquoi les mathématiques ? »

M. MARIN indique qu'il s'agit de l'exposition anciennement intitulée « La tête et les mains ». Elle sera mise à disposition :

- du 8 septembre 2024 au 13 septembre 2024 au Collège Claudie Haigneré à Rochefort du Gard.



- du 20 septembre 2024 au 3 octobre 2024 au Collège Les Aiguerelles à Montpellier.
- du 4 novembre 2024 au 22 novembre 2024 à la Cité scolaire Paul Valéry à Sète.

Après s'être assuré du quorum, à la suite de la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat entre :

- le Collège Claudie Haigneré (Rochefort du Gard) et la Faculté des Sciences,
- le Collège Les Aiguerelles (Montpellier) et la Faculté des Sciences,
- la Cité scolaire Paul Valéry (Sète) et la Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux conventions sus citées.

e- Pour information : convention de partenariat avec l'IFMK de Perpignan

M. MARIN indique que cette convention entre la FdS et L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Perpignan a pour objectif de préciser les conditions, les modalités d'admission et les capacités d'accueil des étudiants inscrits en LAK de l'Université de Montpellier, inscrits en première année des études préparatoires de Masso-Kinésithérapie de l'Institut de formation de Perpignan. Cette convention est conclue pour l'année universitaire 2023-2024 et ne sera pas renouvelée.

5- Organisation de la rentrée 2024

Mme GODEFROY et **M. LEMOIGNO**, Chargée de mission Licence, présente l'organisation de la rentrée 2024, annexe 1.

M. MARIN remercie **Mme GODEFROY**, **M. LEMOIGNO**, ainsi que tous les enseignants volontaires qui participent à cette organisation de la pré-rentrée qui est un moment très précieux pour la composante.

6- Point d'étape : Parcoursup et MonMaster

M. ARINERO, Chargé de mission Parcoursup et MonMaster, fait un bilan concernant les deux plateformes de candidature - annexe 2.

M. MARIN remercie **M. ARINERO** pour son considérable investissement.

7- Questions diverses



M. MARIN demande à l'assemblée si elle a de nouvelles questions. Il précise que le calendrier 2024-2025 des Conseils d'UFR sera prochainement communiqué.

M. MARIN remercie l'auditoire de sa présence et des débats portés durant cette séance, puis il clôt la séance à 12 heures.

p.8

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand

ANNEXES

Conseil du 3 juillet 2024



Semaine de pré-rentrée des L1 2 au 6 septembre

**Nelly Godefroy, Vincent Boudet,
Frédéric Lemoigno**



- **Accueil des néo-entrants de tous les portails ("oui" et "oui, si")**
- **Présentation de la FdS, des formations, des outils numériques, visite du campus**
- **"Oui, si" : entretiens individuels, remise en route**

Conseil du 3 juillet 2024



Effectifs estimés

Parcoursup	2024_2025			
	Oui	Oui	Oui si	Oui si
	Nombre étudiants	Nombre groupes	Nombre étudiants	Nombre groupes
PCSI	150	4	150	4
LAS PCSI	60	2		
PCSI Kiné	20	1		
SVSE	340	8	120	3
PCAV	30	1		
SVSE Kiné	20	1		
LAS SVSE	60	2		
Info+CMI	135	2		
Maths	80	2		
TEE	60	2		
APP	40	1	Visite faite par les L2	
Double L Maths info	30	1		
CUPGE Meca	15	1	1 visite commune	
CUPGE Maths	15	1		
CUPGE Physique	15	1		
CPES	80	1		

1500 étudiants

38 groupes

Conseil du 3 juillet 2024



Nouveautés septembre 2024

- Taille des groupes = 40 ==> simplification EDT
- Choix de la visite : classique/ludique



Conseil du 3 juillet 2024



Visite de 1h30 parcourant les points essentiels du campus





Moyens humains dédiés

- Convocation des étudiants : 2 tuteurs (50h)
- Visites : 8 tuteurs (20h)

Salles réservées

- 4 salles infos et 9 salles TD (bâtiment 36)
- Hall et parvis du bâtiment 36

Conseil du 3 juillet 2024



Fonctionnement adapté aux portails

	Lundi 2 septembre 2024							Mardi 3 septembre 2024							
	SVSE	PCSI		Info	TEE	Maths + CUPGE	CPES	APP	SVSE	PCSI	Info		TEE	Maths + CUPGE	APP
8h30-9h00															
9h00-9h30															
9h30-10h00		Réunion plénière								Magnus	Réunion Plénière INFO+CMI				
10h00-10h30	Réunion plénière OuiSi						Réunion rentrée L1+L2+L3		Entretiens OuiSi SVSE		Magnus	Visite magnus ou classique		Réunion CMI	Double L
10h30-11h00		Tests ouiSi PCSI													
11h00-11h30															
11h30-12h00															
12h00-12h30															
12h30-13h00															
13h00-13h30															
13h30-14h30	Tests ouiSi SVSE						Visite L1								Visite magnus
14h30-15h00		Magnus							Magnus			Entretiens	Tests OuiSi	Visite	
15h00-15h30			Magnus												
15h30-16h00															
16h00-16h30		Magnus													
16h30-17h00															
17h00-17h30															
17h30-18h00															

Oui si (**SVSE**, **PCSI**)

- Réunion plénière
- Tests
- Visite Magnus

Info:

- Réunion plénière
- Visite Magnus

CPES:

- Réunion plénière
- Visite Magnus



Conseil du 3 juillet 2024



Fonctionnement adapté aux portails

Mercredi 4 septembre 2024							Jeudi 5 septembre 2024								
SVSE		PCSI		Info	TEE	Maths + CUPGE	APP	SVSE		PCSI		Info	TEE	Maths + CUPGE	APP
Réunion de rentrée	Réunion de rentrée	Réunion plénière			Réunion plénière	Réunion plénière (+tests)	3 CUPGE en //	Réunion de rentrée	Réunion de rentrée	Réunion plénière				Réunion de rentrée	Réunion de rentrée
Visite magnus et classique									Visite magnus ou classique						
Réunion plénière		Réunion de rentrée	Réunion de rentrée		Visite magnus ou classique		Visite commune	Réunion plénière		Réunion de rentrée	Réunion de rentrée				
Réunion de rentrée	Réunion de rentrée	Visite magnus ou classique							Réunion de rentrée	Réunion de rentrée	Visite magnus ou classique				
Visite magnus et classique								Visite magnus et classique							

Oui (**SVSE**, **PCSI**)

- Réunion plénière
- Présentation FdS
- Visite Magnus

CUPGE:

- Réunion plénière
- Visite Magnus/classique

TEE:

- Réunion plénière
- Visite Magnus/classique

Maths:

- Réunion plénière
- Présentation FdS
- Visite Magnus/classique



Conseil du 3 juillet 2024



Fonctionnement adapté aux portails

Vendredi 6 septembre 2024

SVSE		PCSI		Info	TEE	Maths + CUPGE	APP
		Réunion LAS PCSI (60) FL					
Réunion de rentrée LAS SVSE MH		Réunion plénière PCSI					Réunion APP
Visite magnus et classique							Visite APP par L2 APP
Réunion plénière		Visite magnus ou classique	Réunion de rentrée	Réunion de rentrée			
Réunion PCAV	Réunion Kiné	Réunion Kiné PCSI (20)	Visite magnus ou classique				
Visite magnus et classique							

Oui (**SVSE**, **PCSI**)

- Réunion plénière
- Présentation FdS
- Visite Magnus



Conseil du 3 juillet 2024



Accueil des néo L2 et L3

Amphi Dumontet mercredi 4 (13h-15h)

- **Présentation FdS**
- **Présentation médecine préventive (film)**
- **Présentation BU**
- **Présentation SUAPS**
- **Présentation SCUIO-IP**
- **Présentation DVC (Vie des campus)**
- **Présentation Associations étudiantes**



Spécificités "oui, si"

Projet PROPÉDA "Intègre ta fac"

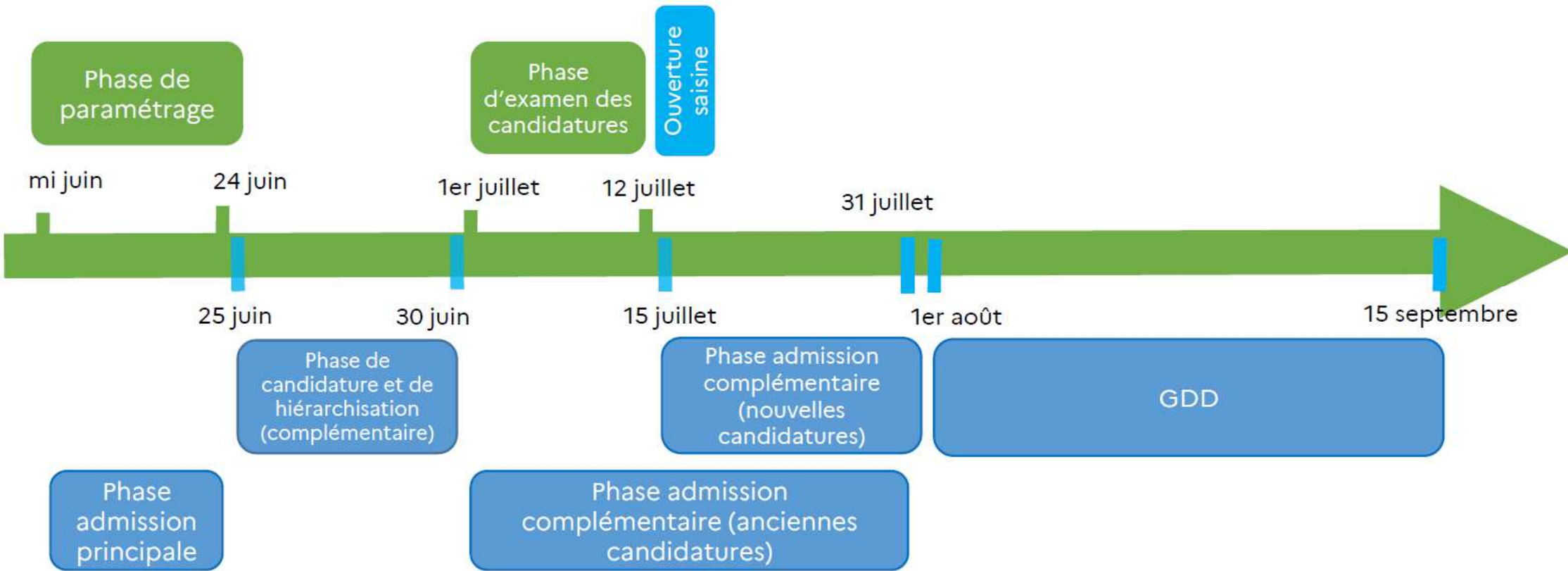
- Entretiens individuels (équipes péda)
- Enseignements de remise en route (10h)
- Remise conviviale des cartes CMS

Point MonMaster

27 juin 2024

PHASE COMPLEMENTAIRE

Calendrier établissement



Calendrier candidat

CANDIDATS ELIGIBLES A LA PHASE COMPLEMENTAIRE

Les candidats qui ne disposent pas d'une proposition acceptée définitivement à l'issue de la phase principale, le 24 juin

Les candidats qui n'ont pas participé à la phase principale même s'ils n'avaient pas créé de dossier candidat

Les candidats ne peuvent pas candidater à nouveau dans une formation qui n'a pas retenu leur candidature, sauf si le refus était dû à un motif administratif

Les candidats qui avaient créé un compte en phase principale mais qui n'avaient pas déposé de candidatures peuvent participer à la phase complémentaire

COTE CANDIDAT

Du 25 au 30 juin

Je choisis les nouvelles formations qui m'intéressent et je candidate (10 vœux alternance et 10 vœux classique)

Je classe mes anciennes et mes nouvelles candidatures du 25 au 30 juin : c'est indispensable pour conserver mes candidatures de la phase principale et participer à la phase complémentaire.

Je dois également confirmer mes nouvelles candidatures.

Si j'ai une proposition acceptée provisoirement, elle est automatiquement classée dernière.

Du 1^{er} au 12 juillet

Les établissements examinent les candidatures.
Je peux être convoqué pour un entretien.

Du 15 au 31 juillet

Je reçois les réponses des établissements à mes nouvelles candidatures

- Les propositions reçues sont automatiquement acceptées provisoirement (y compris celles issues de la phase principale)
- Il n'y a pas de délai de réponse
- Le 31 juillet, la proposition acceptée provisoirement devient acceptée définitivement

Les anciennes candidatures de la phase principale peuvent donner lieu à des propositions d'admission (en liste d'attente ou placement en recherche de contrat)

FORMATIONS PARTICIPANT D'OFFICE

Doivent participer à la phase complémentaire :

Si $COL < \text{ou} = 40$, les Formations classiques avec au moins 5 places disponibles

Si $COL > 40$, les Formations classiques avec au moins 10 % de places disponibles

Les FC en alternance avec au moins 1 place disponible

Calcul des places disponibles :

Formation classique = $COL - (\text{acceptées déf}' + \text{acceptées prov}' + \text{en attente de réponse} + \text{listes d'attente})$

Formation alternance = $COL - (\text{acceptée déf}' + \text{acceptées prov}' + \text{en attente de réponse} + \text{listes d'attente} + \text{PRC (en attente de contrat, contrat déposé, contrat rejeté, contrat validé)})$

FORMATIONS VOLONTAIRES

Toute formation candidatable peut participer à la phase complémentaire :

- si elle existait en phase principale, **même s'il n'y a pas de place disponible et même avec des candidats en liste d'attente**
- si elle existait au statut « en cours » (donc pas encore validée)
- si elle a été **créée** en vue de la phase complémentaire, quel que soit le nombre de places proposées

AVANCEMENT DE LA PHASE COMPLEMENTAIRE AU 25/06

Rappel FDS = 18 mentions, 101 Formations (77 FI, 34 FA)

Phase complémentaire :

63 formations

D'office : 12

Volontaires : 51

Formations par alternance :

10 formations

D'office : 2

Volontaires : 8

Point Parcoursup

27 juin 2024

CALENDRIER PARCOURSUP 2024

3

30 Mai > 12 Juillet 2024

Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 30 MAI — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 30 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse Oui ou Oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

DU 16 AU 23 JUIN

Les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves écrites du baccalauréat.

MARDI 11 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

DU 1^{er} AU 3 JUILLET — Classer ses vœux en attente par ordre de préférence

À compter du 1^{er} juillet, je dois classer par ordre de préférence les vœux en attente que je souhaite conserver.

LUNDI 8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

VENDREDI 12 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

TABLEAU DE BORD CANDIDATURES

Libellé formation affectation	Places	Nombre de Candidats À APPELER	Propositions d'admission acceptées définitivement	Propositions d'admission acceptées non définitivement	Propositions d'admission en attente de réponse	Phase complémentaire		
						Candidats sur liste d'attente	Nb dossier à examiner	Candidats refusés en PC
CMI Informatique	40	42	32	10	0	10	0	0
Portail Informatique	95	100	60	39	1	496	0	0
Mathématiques et ses applications	75	80	52	32	0	230	0	0
Double Licence Maths/Info	30	33	18	12	3	225	0	0
PCSI Classique	311	320	160	152	8	350	0	0
LAS PCSI	90	93	31	61	1	284	0	0
PCSI Option Kiné	20	22	5	17	0	227	0	0
Portail TEE	60	70	31	37	2	4	0	0
SVSE Classique	450	460	228	223	9	699	0	0
LAS SVSE	90	95	47	59	0	913	0	0
Licence APP	36	36	26	10	0	216	0	0
PCAV	32	32	20	11	1	504	0	0
SVSE Option Kiné	20	20	9	12	0	555	0	0
CUPGE Maths Phys	15	18	4	8	1	0	24	98
CUPGE Phys Maths	15	18	7	10	1	108	0	0
CUPGE Mécanique	15	18	10	6	2	9	0	0
CPES Sciences de la matière	11	11	3	6	2	0	1	23
CPES Sciences de la Vie	11	11	7	4	0	2	0	0